

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 24/02/2020 Inspecteur: Younes Al Kabir Mentor: Installateur: -
Étiquette d'identification: N° TVA:- N° C. Ident:-

Marque et type d'appareil de mesure: N° série:: 18460176
Metrel EUROTEST 61557

Adresse de l'installation

Rue Chaussée d'Alseberg
Numéro 90
Boîte
Code postal 1060
Commune Saint-Gilles
Pays Belgique

Nom de contact
Téléphone
Numéro Gsm (SMS)

Propriétaire

Nom
Rue Chaussée d'Alseberg
Numéro 90
Boîte
Code postal 1060
Commune Saint-Gilles
Pays Belgique

Installateur

Nom -
N° TVA -
Numéro de téléphone -
E-mail -

Type : Salle EAN : 54 N° compteur : 5250378

Type de contrôle: Contrôle périodique d'une installation bas tension, avec le personnel qui n'est pas formé BA4/BA5, selon le articles RGIE 271, 87 et 86.

Influences externes: Voir influences externes dans le présent rapport

INFLUENCES EXTERNES POUR L'INSTALLATION.

Zone	AA	AD	AE	AF	AG	AH	AK	AL	AM	AN	BA	BB	BC	BD	BE	CA	CB
algemeen binnen	3 4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
algemeen buiten	3 4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Distributeur: SIBELGA Tension: 3~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 19 Ri GEN: 9,92 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 29,9 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	19	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
------------------	-------	-------------------	----------	---	----------------------------

Voir schéma

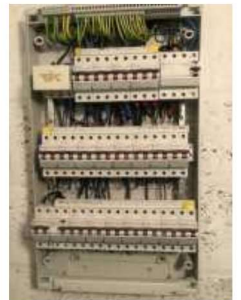
Contrôle visuel (général)	☒ BON ☐ PB	Contact direct	☒ BON ☐ PB	Contact indirect	☒ BON ☐ PB
Raccordement	☒ BON ☐ PB	Schéma correct	☒ BON ☐ PB	schéma en annexe par Aceg asbl ☐	
Liaisons équipotentielles	☒ BON ☐ PB ☐ pas d'application ☐ en attente				
Continuité	☒ BON ☐ PB	Éclairage / machines	☒ BON ☐ PB ☐ PA		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 24/2/2025
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- ☒ Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.



- ☐ **Au moment du contrôle, des infractions ont été constatées vis-à-vis les conditions du R.G.I.E..** Telles qu'il n'y a pas de dangers directs, mais il faut y remédier au plus vite.
- ☐ **L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 0

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Younes Al Kabir

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0846.351.031

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 24/2/2025	ACEG est à votre service pour tous autres contrôles nécessaires.

